



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **02 octobre 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 09/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
- 6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-05
- 6.2 CESSION DU LOT 5 608 526 POUR UNE RUE
- 6.3 APPLICATION DE L'ARTICLE 12.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR – AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES D'UN TERRAIN CONSTRUIT OU OCCUPÉ
- 6.4 AUTORISATION POUR ÉMETTRE UN PERMIS DE CONSTRUCTION AVANT LE PERMIS POUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 OFFRES DE SERVICES DES FIRMES LEADR ET ARTCAD
- 7.2 AVANCEMENT DES TRAVAUX
8. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)
9. PAIEMENT D'UNE SEMAINE DE VACANCES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
10. HALLOWEEN – RÉSOLUTION 118-09-06 (31 octobre)
11. MONTANT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PIC 150
12. VARIA
- 12.1 ÉGOUTTEMENT DU TERRAIN DE SOCCER
13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLICS
14. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[173-10-17](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[174-10-17](#)

Adoption du procès-verbal

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu que les procès-verbaux en date du 11-09-17 et 19-09-17 soient acceptés tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 09/12

[175-10-17](#)

Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
368	<i>Annulé</i>		
369	Hydro-Québec	Éclairage public	466,25 \$
370	Xérox	Copieur août	76,42 \$
371	Bell Mobilité	Cellulaires	176,75 \$
372	Hydro-Québec	Aqueduc	2 613,67 \$
373	Télébec	Salle, garage, aqueduc	476,17 \$
374	Produits laboratoires certifiés	Ent. véhicules	1 780,91 \$
375	Revenu Québec	DAS septembre	6 988,97 \$
376	Postes Canada	Élection, frais de poste	110,01 \$
377	ADRC	DAS septembre	3 056,76 \$
378	Martel Construction	Complexe	8 621,91 \$
379	Transport SLM Pomerleau	Ent. bâtiment juillet	172,46 \$
380	Équipements Protek	Fourniture de travail	207,55 \$
381	Ent. Roy & Frères	Complexe, terrain baseball	4 634,64 \$
382	Location Lauzon	Complexe	3 924,11 \$
383	Villes d'Amos	Let, écocentre août	5 405,46 \$
384	Équipements Amos	09-08	336,26 \$
385	PG Bilodeau	Location loader	362,17 \$
386	Pneus G.B.M	09-08, camionnette, autres	2 159,96 \$
387	CRCATNQ	Complexe, terrain soccer	3 000,87 \$
388	PPH	Diesel	2 778,02 \$
389	Canadian Tire	Route 109	29,19 \$
390	Centre d'art paysager	Route 109, terrain soccer	3 911,37 \$
391	Gyva	Fourniture bureau	134,72 \$
392	Fauteux Réal	Débroussaillage	300,00 \$
393	Plomb. G. Roy	Rue Fauchon	880,30 \$
394	Mat. 3+2 Ltée	Rue Brillant, rue Morin, terrain soccer	3 191,57 \$
395	Traction Amos	Ent. véhicules	2,83 \$
396	Location Amos	Outils	75,83 \$
397	Legault Métal	Rue Brillant	2 280,62 \$
398	Sanimos	Récupération	809,62 \$
399	Danny Lamoureux, élect.	Complexe, jeux d'eau	1 366,02 \$
400	H2Lab	Analyses, eau potable et usée	681,35 \$
401	ArtCad	Complexe	6 478,84 \$
402	Livraison Parco	Messagerie	61,52 \$
403	Wolseley	Fourniture égout	1 481,22 \$
	Rémunération		
	Employés		19 834,40 \$
	Conseil municipal		1 230,17 \$
Total			90 098,89 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Nivelease

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

M. Mario Inkel arrive, il est 20h05.

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-05

[176-10-17](#)

[Dérogation mineure 2017-05](#)

Attendu que Mme Évelyne Rancourt a produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 285 Route 109 Nord ;

Attendu que la demande de dérogation mineure affecte le lot 3 615 099 ;

Attendu que cette demande est située dans la zone Ag-1;

Attendu que cette demande consiste à accepter l'implantation d'un bâtiment non résidentiel avec une marge avant de 13 mètres;

Attendu que selon la grille d'affectation pour cette zone, la marge avant minimum est de 20 mètres;

Attendu que le demandeur a reçu son autorisation de la C.P.T.A.Q. le 3 août dernier;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal cette dérogation mineure ;

Attendu que M. Larochelle déclare son conflit d'intérêts ne prend pas part à la délibération ainsi qu'à la prise de décision;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la dérogation mineure soit acceptée.

6.2 CESSIION DU LOT 5 608 526 POUR UNE RUE

[177-10-17](#)

[Cession du lot 5 608 526 pour une rue](#)

Attendu que le lot 5 608 526 est inclus dans le prolongement d'une rue éventuelle;

Attendu que selon l'article 2.2 du règlement de lotissement en vigueur, le propriétaire cède le lot pour la continuité de la future rue;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter la cession du lot 5 608 526;

De mandater Me Sylvie Gagnon à effectuer ladite transaction;

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



6.3 APPLICATION DE L'ARTICLE 12.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR – AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES D'UN TERRAIN CONSTRUIT OU OCCUPÉ

178-10-17

Application de l'article 12.1 du règlement de zonage en vigueur – aménagement des espaces libres d'un terrain construit ou occupé

Attendu que l'inspecteur municipal a mentionné aux membres du conseil municipal qu'il y a des terrains ne respectant pas l'article 12.1;

Attendu que les propriétaires ont reçu des lettres et ont été rencontrés;

Attendu que la période hivernale arrive prochainement;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'inspecteur municipal à transmettre aux individus concernés des constats d'infractions.

6.4 AUTORISATION POUR ÉMETTRE UN PERMIS DE CONSTRUCTION AVANT LE PERMIS POUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES

179-10-17

Autorisation pour émettre un permis de construction avant le permis pour les installations sanitaires

Attendu que selon les lois en vigueur, l'émission d'un permis pour les installations sanitaires précède un permis de construction;

Attendu qu'un individu désire construire un bâtiment d'accompagnement non résidentiel cet automne;

Attendu que M. Jacques Larochelle n'a pas pris part aux délibérations ainsi qu'à la prise de décision;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment secondaire non résidentiel sur le lot 3 615 099 ;

D'autoriser l'émission d'un permis pour l'évacuation et le traitement des eaux usées après l'émission du permis de construction du bâtiment secondaire non résidentiel;

Que les propriétaires devront demander leur permis pour l'évacuation et le traitement des eaux usées avant le 31 décembre 2017.

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de septembre.

7.1 OFFRES DE SERVICES DES FIRMES LEADR ET ARTCAD

[180-10-17](#)

[Offres de services des firmes LeadR et ARTcad](#)

Attendu que la Municipalité a reçu des offres de services pour l'aide à la surveillance de chantier de la part des firmes LeadR et ARTcad;

Attendu que le conseil municipal croit que ces offres ne sont pas indispensables;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement de refuser lesdites offres de services.

7.2 AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le Directeur général et secrétaire-trésorier mentionne aux membres du conseil municipal que (isolation des murs en cours; installation des pieux en cours, dalle de ciment à l'ouest - semaine du 2 octobre)

L'ouverture de la patinoire est prévue pour le 6 novembre prochain.

8. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

[181-10-17](#)

[Programme de soutien à la démarche municipalité amis des aînés \(MADA\)](#)

Attendu que la municipalité avait adopté la résolution 171-09-17 mentionnant qu'elle était disposée à se rallier à une démarche au niveau de notre M.R.C.;

Attendu que le nombre de municipalités n'est pas atteint et qu'il n'y aura pas de démarche au niveau de la M.R.C.;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement d'abroger la résolution 171-09-17.

9. PAIEMENT D'UNE SEMAINE DE VACANCES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

[182-10-17](#)

[Paiement d'une semaine de vacances au Directeur général et secrétaire-trésorier](#)

Attendu qu'il y a des travaux au complexe sportif et que le Directeur général et secrétaire-trésorier doit effectuer la surveillance de chantier;

Attendu qu'il lui reste plus de trois (3) semaines de vacances à prendre;

Attendu qu'il n'aura pas le privilège de les prendre en totalité;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement de payer une semaine de vacances en plus de la semaine de travail.

10. HALLOWEEN - RÉOLUTION 118-09-06 (31 OCTOBRE)

[183-10-17](#)

[Halloween – résolution 118-09-06 \(31 octobre\)](#)

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution mentionnant que l'Halloween serait fêtée le 31 octobre de chaque année;

Attendu que le conseil municipal juge qu'il serait souhaitable que l'Halloween soit fêtée un autre jour;

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Larochelle, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu de fêter l'Halloween le vendredi le plus proche.

Le vote est demandé

	Pour	Contre
Jacques Larochelle	X	
Fernand Dion	X	
Mario Inkel	X	
André Lévesque		X
Robert Blais	X	
Raymond Carignan		

La résolution est adoptée.

11. MONTANT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PIC 150

[184-10-17](#)

Montant des travaux dans le cadre du PIC 150

Attendu que le montant approuvé de la subvention représente 33 % des travaux admissibles;

Attendu que le montant des travaux admissible doit être revu à la baisse;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

De demander au DEC de modifier la bonification du taux de la subvention à 50 % du coût des travaux admissibles;

De diminuer le coût du projet déposé à 400 000 \$;

12. VARIA

12.1 ÉGOUTTEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

[185-10-17](#)

Égouttement du terrain de soccer

Attendu que le terrain de soccer est égoutté, en partie, sur les lots 4 924 733 et 4 924 727;

Attendu que le propriétaire du lot 4 924 733 aimerait que la Municipalité installe un tuyau pour canaliser l'eau de ruissellement en bordure ouest de son lot;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité est favorable à installer un tuyau ayant un diamètre de 254 mm à la bordure Ouest aux conditions suivantes :

- Que l'entretien de cette canalisation sera à la charge du propriétaire du lot 4 924 733;
- Que le propriétaire du lot 4 924 733 sera responsable en totalité de cette canalisation.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLICS

14. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h40.

Raymond Carignan
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.